

Le Vol des Cigognes - Festival Jeunesse

2^e édition - année 2024

Création de Très Courts Métrages sur le thème de l'eau

Règlement

Article 1 : présentation, objectif et consigne

Le cinéma Les Halles de Charlieu s'associe à la troupe de théâtre Les Farfadets dans le cadre de la deuxième édition du Festival Jeunesse, Le vol des Cigognes, qui aura lieu du 30 mars au 30 avril 2024.

Le cinéma Les Halles propose à chaque participant·e de réaliser un très court métrage (TCM) qui sera projeté sur ses écrans durant le festival, en avant séance.

L'objectif est donc de valoriser chaque TCM produit par une projection publique, avant les séances, tout au long du festival.

Le thème retenu est l'eau.

Article 2 : paramètres techniques

Le genre est librement choisi par les participant·e·s (fiction, animation...). Il doit être en langue française ou sans paroles.

Le TCM présenté doit contenir un titre et un générique compris dans la durée maximale, fixée à 6 minutes.

Il doit être enregistré au format audio et vidéo MP4.

Article 3 : modalités de participation

Article 3a : coût

La participation au festival est gratuite et à but non lucratif.

Article 3b : candidature

La participation au festival est ouverte à toute personne physique ou morale.

Les projets communs sont donc autorisés ; chacun·e peut participer de façon individuelle et collective.

Le festival s'adresse aux élèves de la quatrième à la terminale.

Article 3c : inscription

Pour participer, il suffit d'envoyer son TCM dans les temps impartis accompagné des documents obligatoires (voir sections 3d et 3e ci-dessous).

Article 3d : dates

Le TCM devra être remis au plus tard le mercredi 10 avril 2024 à midi.

Article 3e : dossier

Il est constitué des pièces suivantes :

- une fiche d'inscription intitulée à l'aide de vos nom et prénom (fiche disponible au cinéma, sur son site et à la Grange des Farfadets)
- les formulaires de décharge pour tous les participant.e.s
- la version définitive du TCM également intitulée à l'aide de vos nom et prénom.

L'ensemble des pièces doit être déposé par *wetransfer* à l'adresse suivante : cinemalshalles@orange.fr, à l'aide d'une adresse mail valide et active. Dans votre message, merci de rappeler vos prénom, nom ainsi que le titre de votre TCM.

Chaque participant.e recevra en retour un mail de confirmation valant acceptation de participation au festival si toutes les conditions requises sont remplies.

Pour toute information complémentaire, merci d'adresser un courriel à l'adresse sus-citée.

Article 4 : processus de sélection

Tout TCM sera diffusé selon les conditions suivantes :

- dossier complet
- qualité du son et de l'image compatible avec une projection publique en salle
- respect des informations légales (voir section suivante).

Tout TCM de nature discriminatoire, pornographique, diffamatoire, blasphématoire, ultraviolente ou susceptible de nuire à l'intégrité physique ou morale de quiconque sera automatiquement exclu.

Le cinéma Les Halles attire l'attention des participant.e.s quant aux conditions de sélection sus-citées. Il invite donc chacun à bien vérifier que son TCM respecte scrupuleusement TOUS les critères de sélection. Si l'un des critères n'est pas respecté, le TCM ne pourra pas être projeté et le cinéma ne pourra pas en être tenu pour responsable.

Article 5 : informations légales

Article 5a : données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent festival sont traitées conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participant.e.s sont informé.e.s que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce festival et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participant.e.s disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant, y compris le retrait de son TCM et de son utilisation le cas échéant.

Article 5b : propriété intellectuelle

Le TCM demeure la propriété pleine et entière de chaque participant.e.

Chaque participant.e atteste et garantit que son TCM :

- est une création originale au sens de la loi sur la propriété intellectuelle*
- ne constitue pas une contrefaçon d'œuvres protégées*
- ne reprend pas tout ou partie du contenu d'œuvres préexistantes, et encore moins sans l'autorisation des titulaires des droits sur ces œuvres*
- d'une manière générale, n'est pas contraire à la réglementation et à la législation en vigueur.*

Chaque participant.e prémunit les organisateurs contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité du TCM.

Article 5c : droits relatifs aux matériaux sonores et visuels

Chaque participant.e certifie qu'il n'enfreint pas directement et / ou indirectement les droits de tiers, ou qu'il détient tous les droits ci-dessus, ou qu'il a obtenu les autorisations nécessaires pour l'utilisation des œuvres dont il n'est pas l'auteur.e.

Notamment, chaque participant.e s'engage à être titulaire des droits relatifs aux matériaux sonores et visuels qu'il a utilisés pour la réalisation de son TCM ainsi qu'à dédommager qui de droit pour l'utilisation des matériaux sonores et visuels qui ne seraient pas libres de droit.

Article 5d : droits relatifs aux personnes et aux animaux

Chaque participant.e s'engage à faire signer une « décharge » à tout.e participant.e (acteur.rice, technicien.ne,...) à son TCM afin d'être libre d'utiliser l'image et/ou le service de chacun (un imprimé par personne ; modèle disponible au cinéma, sur son site et à la Grange des Farfadets).

Chaque participant.e certifie que son TCM ne porte pas atteinte à l'intégrité morale et physique des personnes ou des animaux, ainsi qu'à la vie privée et au droit à l'image des personnes susceptibles d'être identifiées.

Article 5e : droits de diffusion

*Par avance, tous les participant.e.s autorisent gracieusement le cinéma Les Halles de Charlieu à projeter publiquement les TCM sélectionnés et à communiquer leur nom dans toutes les occasions que les organisateurs jugeront appropriées, telles que diffusion publique, actions connexes au festival *Le vol des cigognes* (presse écrite,*

radio, télévision, internet, en particulier sur le site du cinéma et ses éventuels partenaires), etc.

À ce titre, les TCM non sélectionnés seront effacés, les TCM retenus seront effacés à l'issue du festival.

Le cinéma Les Halles de Charlieu s'engage à ne pas en faire un usage commercial. Il peut en revanche procéder à tout acte de reproduction des TCM à des fins de communication, notamment le téléchargement, le stockage, la transmission et la diffusion des TCM, quel que soit le format ou le procédé choisi.

Article 6 : indemnités/contestations

Toutes les utilisations des TCM cherchent à valoriser le travail des participant·e·s, mais ne peuvent donner lieu à aucun versement de droit d'auteur·e, aucune indemnisation de frais et aucune rémunération dans le cadre des conditions définies par le présent règlement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de retard, de non-réception ou de dommage lié au TCM fourni.

Article 7 : modification ou annulation des projections

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, prolonger ou annuler les projections si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne peut être engagée pour ce fait.

Article 8 : engagement des participant·e·s

La participation à ce festival implique l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.